

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture

DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5154-6

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

17-1-11

NOTES

Bruxelles, 17 janvier 1911

A

Monsieur

Vander St

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau

qui faisant l'objet de votre lettre du
14 de ce mois

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le 17 janvier 1911.

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat du tableau qui faisait l'objet de votre lettre du 14 de ce mois.

Cet ouvrage que nous tenons à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n°9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Le Secrétaire

P. Gevaert

Je vous prie de m'excuser.
Après mon tableau de 23 janvier 1911

J. Van der Stuyt

13

Bruxelles 14 Janvier 1911.

Messieurs les membres de la
Commission du musée de Bruxelles.

J'ai l'honneur de présenter à
votre appréciation un tableau
de l'école hollandaise que je
crois digne de figurer au
musée. Je crois ne pas être
exigeante en demandant 7000 f.
de ce tableau.

Espérant de voir une demande
accueillie favorablement. Je vous
présente Messieurs mes Saluts.
Très très distingués

J. Vander Elst.
Hotel d'Angleterre.
rue du Progrès Bruxelles.